Il ne pourrait accepter la responsabilité de la mettre à exécution. »

En descendant de la tribune M. Poincaré est l'objet d'une longue ovation de la part des proportionnalistes. Le succès du président du conseil est très grand.

M. André LEFEBVRE vient ensuite déclarer qu'il reste attaché au vote de la Chambre c'est-à-dire qu'il est partisan du quotient électoral de la représentation des minorités et de la prime à la majorité. Mais il voudrait avec tout cela un système qui tendrait à appliquer au premier tour le quotient électoral et à détacher au scrutin majoritaire l'ensemble des restes.

La suite du débat est renvoyée à demain après-midi.

M. GROUSSIER rapporteur de la commission du suffrage universel demande à la Chambre de consacrer une séance exceptionnelle mercredi à la discussion de la réforme électorale : il en est ainsi ordonné.

Demain à 9 heures, séance du budget.

La séance est levée à 6 h. 40.

Au Maroc

LA MARCHE DE LA COLONNE COURAUD

Fez, 11 juin. — La colonne Couraud a campé hier à Souk-Tleta dans la vallée de l'Icoueu, à trente kilomètres de Fez, au nord de la route de Taza. L'ennemi, dont on avait d'abord signalé des rassemblements dans la direction de Bon-Merched, s'est porté à Bou-Zemban, point important situé à mi-chemin entre Fez et Taza.

Un petit engagement a eu lieu avant-hier vous les murs de Fez. L'ennemi a été aisément repoussé.

LA CONQUETE DE L'AIR

Le Circuit d'Anjou

LE PREMIER TOUR

Avrillée, 17 juin. — En vertu de la décision prise par les organisateurs, l'épreuve continue pour Garros, seul concurrent qualifié. Il aura donc quatre tours à faire.

En outre, une course sur trois tours se disputera entre tous les concurrents, Garros compris.

Les prix affectés sont : au premier, 25,000 francs ; au deuxième, 10,000 francs ; au troisième, 7,500 francs ; au quatrième, 5.000 fr. ; au cinquième, 2,500 francs.

Les partants

Angers-Aviation, 17 juin. — Garros est parti à neuf heures précises.

Prennent ensuite le départ : Bobba, Tabuteau, Frey, Gaubert, Labouret, Espanet, Fischer ; plusieurs emmènent des passagers.

Seize aviateurs ont pris le départ emmenant douze passagers.

Les arrivées

Angers-Aviation, 17 juin. — Bobba vient d'atterrir à 10 h. 20, couvrant le premier tour du circuit en 1 h. 18' 22" 2/5.

Arrivent ensuite : Tabuteau à 10 h. 30' 48", temps : 1 h. 28' 48" ; Garros à 10 h. 47' 52", temps : 1 h. 47' 52" ; Brindejonc à 11 h. 4'12. Espanet, Fischer et Labouret ; ces deux derniers se présentent en même temps au-dessus du terrain.

LE SECOND TOUR

Les partants

Bobba, Bedel qui est parti à la place et avec l'appareil de Tabuteau, Garros et Brindejonc reparent à partir de 10 h. 49 pour accomplir le second tour.

Sur seize partants, huit aviateurs ont, à midi, couvert le premier tour. Six sont repartis pour le second tour.

Les arrivées

Bobba, terminant le second tour, atterrit à 12 h. 21 m. 27 s. 2/5 ; il a couvert le second tour en 1 h. 31m. 35 s. Temps total pour les deux tours : 2 h. 49 m. 57 s. 2/5.

Bedel, montant l'appareil de Tabuteau, arrive ensuite à 12 h. 51 m. 12 s. 2/5. Temps du tour : 1 h. 43 m. 37 s. 2/5 ; les deux tours en 3 h. 11 m. 25 s. 2/5.

Garros arrive à 12 h. 52 m. 13 s. 3/5. Temps du tour : 1 h. 45 m. 27 s. 2/5. Les deux tours en 3 h. 33 m. 19 s. 2/5.

Angers-Aviation, 17 juin. — Les huit aviateurs qui avaient effectué leur premier tour sont maintenant tous repartis d'Angers. Quelques-uns ont terminé leur second tour. Voici le classement de ces derniers, en tenant compte des bonifications pour ceux qui ont des passagers à bord :

1. Espanet, en 2 h. 27 m. 11 s.
2. Fischer, en 2 h. 41 m.
3. Bobba, en 2 h. 49 m. 57 s.
4. Bedel, en 3 h. 11 m. 25 s.
5. Brindejonc, en 3 h. 13 m. 7 s.
6. Labouret, en 3 h. 19 m. 51 s.
7. Garros, en 3 h. 33 m. 19 s.

LE TROISIEME TOUR

Garros, Bedel, Espanet, Brindejonc et Bobba sont repartis pour effectuer leur troisième tour.

Angers, 2 h. 30. — Les aviateurs Bobba et Brindejonc des Moulinais ont terminé les trois tours de cinq imposés pour l'épreuve d'aujourd'hui. Le temps de Bobba est de 4 heures 21 minutes 42 secondes 4/5. Celui de Brindejonc est de 4 heures 32 minutes 21 secondes. Naturellement étant donné le nombre des aviateurs restant en course, on ne peut encore connaître le classement définitif de ces deux pilotes.

LE VAINQUEUR PROBABLE

Angers, 3 h. 50. — L'aviateur Espanet a terminé ses trois tours en 3 heures 52 minutes 18 secondes. C'est le gagnant probable de l'épreuve d'aujourd'hui.

Plusieurs accidents

UN BIPLAN TOMBE AVEC QUATRE PASSAGERS

Angers-Aviation, 17 juin. — A 9 heures 40, Allard prenait le départ avec son biplan, emmenant quatre passagers. Arrivé au milieu du terrain, le biplan glissait sur une aile et tombait d'une hauteur de 20 mètres, se retournant complètement. Allard n'a eu aucun mal ; seul un de ses passagers, un mécanicien, a une jambe cassée.

CHUTE DE BIELOVUCIE

Angers-Aviation, 17 juin. — Bielovucie, en arrivant à Saumur, s'aperçut que son moteur avait des ratés. Après avoir atterri, il débarqua son passager et repartit presque aussitôt après.

Il est tombé dans l'île de Blaison, à environ 22 kilomètres d'Angers.

Il a été soigné par un médecin de la localité. Contrairement aux premiers renseignements, ses blessures ne seraient pas graves. Il est tombé d'une faible hauteur.

Chute d'un biplan à Chartres : 2 blessés

Chartres, 17 juin. — L'aviateur Debussy, sur biplan, avec M. Causyns comme passager, qui venait de Douai, avait dû atterrir jeudi près de Maintenon par suite d'une panne de moteur. Tous deux étaient venus le lendemain à Chartres, espérant continuer leur voyage aérien sur Angers, mais le mauvais temps les en empêcha.

Profitant d'une accalmie, les deux aviateurs partirent ce matin à 6 h. 30, mais s'étant égarés au milieu du brouillard, ils durent atterrir près de Dammarie, à 10 kilomètres de Chartres.

L'atterrissage eut lieu brusquement. Debussy et son passager furent projetés violemment à terre.

Le pilote n'a eu que des contusions multiples, mais M. Causyns a une double fracture de la jambe et de la cuisse. Après avoir reçu les premiers soins que nécessitait leur état, les deux blessés ont été transportés à l'hôpital de Chartres.

UN DEPART DE PARIS POUR LONDRES

Issy-les-Moulineaux, 17 juin. — L'aviateur Husth, sur monoplan, est parti ce matin à 9 heures d'Issy-les-Moulineaux pour Londres avec un passager.

Un bandit clérical assassine une fermière

Bruxelles, 17 juin. — Une ferme nommée «Valkenhuis» (Maison du Faucon) et isolée dans les prairies de Tronchiennes est habitée par la famille du cultivateur Vanderstegen. Pendant que le fermier et cinq de ses enfants travaillaient avec les ouvriers aux champs, la mère soignait une sixième fillette atteinte de la rougeole. Il était environ 5 h. 30 de l'après-midi quand un homme pénétra dans la ferme et, sans dire un mot, tira deux coups de revolver sur la fermière. Celle-ci, blessée, courut hors de sa demeure en appelant au secours. Mais elle tomba épuisée au pied d'un noyer, et l'assassin l'ayant rejointe, l'acheva de deux nouveaux coups de feu et d'un coup de poignard.

Les cris de la victime avait été entendus par deux de ses fils qui travaillaient à une distance d'environ 500 mètres. Tout en volant au secours de leur mère, ils assistèrent de loin à l'horrible scène qui se passait sous l'arbre. Ils reconnurent l'assassin, un nommé Basile Beyl, mais arrivèrent malheureusement trop tard près de ce dernier pour sauver leur mère. Maurice Vanderstegen, un garçon de 16 ans, voulut empoigner le meurtrier, mais Beyl déchargea son arme sur lui. Le jeune homme fut atteint d'une balle à l'épaule. Son frère Adolphe s'empara alors d'une fourche, mais il n'eut pas le temps de frapper le bandit : ce dernier prit la fuite.

Les cris poussés par les deux jeunes gens firent accourir leur père et les ouvriers de la ferme.

On devine le désespoir du fermier en présence du corps de sa femme. Le pauvre homme prit la victime dans ses bras et, ne pouvant s'imaginer qu'elle était morte, il lui posa plusieurs questions. Mais il finit par se rendre compte qu'il ne tenait plus qu'un cadavre.

Pendant ce temps on s'était mis à la recherche de l'assassin, qui fut bientôt arrêté et amené à la ferme sans qu'il opposât la moindre résistance. En le voyant, le père Vanderstegen lui sauta à la gorge. Il fallut le lui arracher des reins et l'enfermer dans la cave. Néanmoins, le fermier s'empara d'un revolver et, au risque d'atteindre ceux qui l'entouraient, tira deux fois dans la direction de Beyl, qu'une balle blessa à l'aine.

Sur ces entrefaites étaient arrivés le garde champêtre et les gendarmes de l'endroit qui emmenèrent Beyl au dépôt de la commune.

On eut beaucoup de peine à protéger l'assassin contre la fureur des villageois, qui étaient accourus. Beyl dut se coucher à plat ventre dans la carriole requise pour le transporter. Il a été conduit pendant la nuit à Gand pour y être mis à la disposition du parquet.

Malgré les affirmations formelles des fils Vanderstegen, qui déclarent l'avoir même vu entrer dans leur demeure, Beyl nie formellement toute culpabilité. C'est un jeune homme de 18 ans, considéré comme un clérical militant, habitué du confessionnal.

Il est certain que le vol a été le mobile du crime. La blessure de Maurice Vanderstegen n'a aucune gravité, et les médecins ont pu extraire la balle.

L'ÉCUMEUR DES POSTES

COMMENT ROUSSET COMMIT SON VOL

Paris, 17 juin. — L'enquête à laquelle s'est livré M. Guichard, chef de la Sûreté, relativement au vol de correspondances qui a amené l'arrestation d'Auguste Rousset, dont nous parlions d'autre part, a établi que ce vol avait été commis soit dans le wagon transportant les sacs de Cherbourg à Paris, soit dans les locaux mêmes de l'hôtel des postes, pendant le tri.

Cependant, comme les lettres dérobées venaient de directions différentes, notamment du Mexique, de l'Amérique centrale et de Cuba, elles avaient voyagé en mer dans des sacs plombés. Il est donc plus vraisemblable d'admettre que c'est à l'hôtel des postes que le vol a été commis, avant l'envoi des lettres vers les différents quartiers de Paris auxquels elles sont destinées.

Les neuf lettres trouvées en la possession d'Auguste Rousset contenaient non pas un seul chèque, comme il avait été dit tout d'abord, mais bien neuf : un par lettre. Et l'un de ces chèques était d'une valeur de 500,000 francs.

Au cours de l'interrogatoire que M. Guichard lui a fait subir, ce matin, Auguste Rousset a déclaré que les lettres trouvées en sa possession lui avaient été remises par un inconnu dans un bar de la rue de Turbigo. Mais cette version n'a rencontré aucun crédit au quai des Orfèvres.

LA CRISE médico pharmaceutique

COMPROMISSIONS GRAVES

Les agents d'une calamité publique

Les lecteurs ont suivi les péripéties de la lutte soutenue par la vieille probité médicale française contre les entreprises corruptrices d'un syndicat dans les filets duquel sont misérablement tombés aujourd'hui plus d'un tiers des praticiens de France.

Malheureusement l'accès de vertu professionnelle de la Société des Landes fit long feu. Sur les observations du docteur Jeanne, l'assemblée déclara prestement « qu'elle n'avait de leçon à recevoir de personne, le médecin devant conserver sa liberté absolue de prescription, et ne relevant, à cet égard, que de sa liberté de conscience ». Comme sanction pratique, l'assemblée procéda immédiatement à la nomination, dans son bureau, de tous les candidats de la « Prévoyance médicale », éliminant ainsi les défenseurs de la morale et de l'intégrité médicales.

Dès lor, il fut loisible à la « Prévoyance médicale » ? Un simple compérage médico-pharmaceutique catalognant un très grand nombre de spécialités dont la vente réalise, au détriment des malades, une répartition de bénéfices. Cette « dichotomie » éhontée permet l'encaissement de sommes considérables qui sont affectées à des fonds de retraites, d'assurances, de pensions, *de largesses variées*.

C'est en bataillons serrés qu'est mis en marche, par les actifs intéressés, le régiment des produits dont nous avons la liste au complet.

Nous donnerons des exemples topiques de ce compérage qui enlève au médecin tout libre arbitre, toute dignité professionnelle. Bornons-nous aujourd'hui à dire un mot des *eaux minérales*, généralement englobées dans la « Prévoyance médicale ».

Le médecin « n'a qu'à acheter un seul titre de la société et à prendre l'engagement moral de donner son concours exclusif à l'œuvre, *en prescrivant les eaux et les produits de la société quand l'occasion s'en présente*. (Art. 2 et 3 des statuts).

Et voici les résultats de cette ingénieuse combinaison.

En dix ans, la « Prévoyance médicale » a payé *2.125.000 francs de dividendes et un million de pensions, soit plus de 3 millions.*

En 1908, elle a vendu plus de 1.500.000 bouteilles d'eaux minérales et de 700.000 flacons ou boîtes de dragées, pilules, savons, etc.

En cette année-là, il n'y avait que 5.000 sociétaires, lesquels jouissaient d'une pension annuelle de 1.200 francs. Ce nombre suit une progression constante.

Voici un syndicat qui, sous le couvert *de prévoyance et de mutualité, fait une œuvre* purement commerciale.

Dans ces conditions, l'existence de ce syndicat est-elle légale ?

Non, il est facile de le démontrer. Les médecins qui en font partie et que la loi protège, puisqu'elle fait de la médecine une profession que nul ne peut exercer sans contrôle, *et par cela même privilégiée*, ont-ils le droit d'être intéressés sur la vente des médicaments qu'ils prescrivent ?

Non, il est également facile de le démontrer.

Les prochains articles mettront en lumière le trafic éhonté qui se poursuit sous le couvert d'une association de secours mutuels, et feront ensuite ressortir les illégalités commises, afin que les pouvoirs publics puissent intervenir, en faisant respecter la loi.

Docteur ARGUS.

La grève générale des Inscrits Maritimes

AU HAVRE

Le Havre, 17 juin. — Les inscrits maritimes en grève ont tenu ce matin une réunion au cours de laquelle M. Delille, secrétaire du syndicat, a fait un exposé de la situation. Il a annoncé que les inscrits de Caen avaient obtenu satisfaction. Ils se sont engagés à verser une indemnité journalière au comité de grève du Havre.

Après un discours de M. Marck, trésorier de la Confédération Générale du Travail, les assistants ont voté à l'unanimité un ordre du jour, par lequel ils décident de continuer la lutte à outrance.

A MARSEILLE

Marseille, 17 juin. — M. Jouhaux, de la C. G. T., et M. Gauthier, secrétaire des Inscrits maritimes de Saint-Nazaire, sont arrivés aujourd'hui à Marseille.

Le but de leur voyage est de pressentir les dockers sur l'attitude qu'ils tiendraient en cas de grève des inscrits.

Rivelli à Dunkerque

Le citoyen Rivelli, secrétaire général des Inscrits, est arrivé à Dunkerque pour présider et prendre la parole à une grande assemblée intersyndicale qui aura lieu aujourd'hui, mardi soir, à 7 heures, à la Bourse du Travail.

On parlera d'une grève de solidarité en faveur des Inscrits.

DANS LA REGION

Pour la Batellerie

L'Office national de la Navigation

UNE LETTRE DU CITOYEN GONIAUX AU MINISTRE

Le citoyen Goniaux, député, a adressé au ministre des Travaux publics, la lettre suivante, qu'il nous communique :

Paris, le 13 juin 1912.

Monsieur le Ministre des Travaux publics, Paris.

Le Parlement a, dans la dernière loi de finances, voté la création au Ministère des Travaux publics un Office National de la Navigation ayant pour objet de rechercher tous les moyens propres à développer la navigation intérieure, de provoquer et au besoin de prendre toutes mesures tendant à améliorer l'exploitation des voies navigables.

Un règlement d'administration publique doit déterminer les mesures d'exécution et notamment le fonctionnement de l'Office.

La Batellerie, convaincue des services que peut rendre un pareil Office, si son organisation et sa composition sont judicieusement conçues, attend non sans impatience ce règlement d'administration publique. Elle attend surtout les désignations qui en seront l'exécution.

Il semble résulter du rapport de mon collègue, Monsieur Péchadre, sur le budget du Ministère des Travaux publics que le conseil de direction de cet office serait composé tant de fonctionnaires de votre département que de représentants des diverses catégories d'intéressés : expéditeurs et destinataires, entrepreneurs de transports, entrepreneurs de traction, etc...

Je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, quel est l'état actuel de préparation de ce règlement d'administration publique et dans quel délai vous estimez que l'Office National de la Navigation sera prêt à entreprendre sa mission.

Je voudrais surtout appeler votre attention en vue de la désignation des membres qui représentent les transporteurs par eau, sur la nécessité d'une représentation particulière de la petite batellerie dans le conseil de direction de cet office.

A côté des grandes compagnies de navigation qui traitent directement avec les expéditeurs des marchés de transports comprenant de nombreux chargements et qui exploitent plus particulièrement les lignes de navigation de Rouen à Paris, du Centre et du Sud-Est, et des entrepreneurs de transports possédant un grand nombre de bateaux conduits par des préposés, il existe une foule de petits propriétaires d'une ou deux péniches, les conduisant eux-mêmes et fréquentant les canaux de Dunkerque ou de la région houillère conduisent à la région parisienne et à la région de l'Est.

Ces petits bateliers au nombre de plusieurs milliers s'affrètent sur des marchés publics par l'intermédiaire des courtiers. Leurs intérêts sont la plupart du temps différents et souvent opposés à ceux de ce qu'on nomme la grosse Batellerie.

Le Syndicat professionnel qui les représente est le Groupement général de la Batellerie, lequel groupe 2,500 d'entre eux, tandis que les autres entreprises de navigation se groupent en deux autres syndicats : le Syndicat général de la Marine qui comprend en outre des usagers de la voie d'eau autres que les transporteurs et le Syndicat de la Batellerie.

A cause de la répartition sur des voies différentes de ces deux catégories de transporteurs et des différences d'intérêts économiques qui les séparent, il paraît désirable qu'un ou plusieurs représentants de la petite batellerie présentés par le Groupement général de la Batellerie siègent parmi les transporteurs par eau dans le conseil de direction de l'Office de la Navigation.

Dans l'espoir d'être informé par vous, Monsieur le Ministre, des intentions du gouvernement à cet égard et de pouvoir ainsi calmer l'impatience des intéressés, je vous prie d'agréer....

Charles GONIAUX.
député du Nord.

On sait en effet, et le citoyen Goniaux s'inspire justement dans sa lettre des doléances de la petite batellerie, que celle-ci réclame depuis longtemps la création d'une institution qui existe déjà à l'étranger, et qui est de nature à rendre les plus grands services aux intéressés, comme à la navigation et au commerce en général.

Il faut donc espérer que cette démarche aura raison des lenteurs administratives et que prompte satisfaction sera donnée à des intérêts particulièrement respectables et à une corporation des plus laborieuses et des plus sacrifiées.

O. D.

A LILLE

Une "faiseuse d'anges" arrêtée

INTERROGEE PAR LA POLICE, UNE JEUNE FILLE MALADE AVOUE ET DENONCE LA MATRONE

Une grave affaire d'avortement, que la police connaît par la rumeur publique, a été portée, hier lundi, par M. Marmontel, commissaire du 2e arrondissement. Le magistrat, à la suite de ses investigations, a mis en état d'arrestation une femme coupable d'avortement. Celle-ci est actuellement écrouée à la maison d'arrêt.

LA CRAINTE D'ETRE ABANDONNEE

A la suite des indications qu'il avait reçues, M. Marmontel se rendit chez Mlle Rouzé Marie, 17 ans 1/2, demeurant avec son père, 11, rue des Bateliers, qui était souffrante depuis quelque temps et l'interrogea sur la cause de sa maladie...

Après bien des hésitations, la jeune fille fit en pleurant au magistrat les aveux suivants : « J'avais des relations depuis un certain temps avec un jeune homme de bonne famille. Me trouvant enceinte, je ne voulus pas qu'il prît prétexte de cela pour m'abandonner. Je résolus donc de me faire délivrer.

« Lundi dernier, 10 juin, je me rendis chez Mme Soufflet, demeurant 6, rue de la Boétie, et lui demandai de bien vouloir me tirer d'embarras, comme elle l'avait d'ailleurs déjà fait il y a deux ans environ. Mme Soufflet ayant accepté ma proposition, se livra sur moi à des manœuvres abortives.

LE POT-AUX-ROSES DECOUVERT

« Le lendemain mardi, de ma visite chez Mme Soufflet je fus prise de douleurs intolérables. Je dus vers six heures du soir envoyer chercher une sage-femme du quartier qui me donna quelques soins. Quelques instants plus tard, je mis au monde un fœtus âgé d'environ cinq mois et du sexe féminin. »

L'affaire en était là, lorsque l'état de la malade s'étant aggravé le voisinage s'inquiéta des causes du malaise de Mlle Rouzé et les bruits les plus divers circulèrent dans le quartier.

LA POLICE OPERE UNE ARRESTATION

M. Marmontel ayant recueilli les graves déclarations que nous venons de relater, se rendit chez Mme Soufflet, 41 ans, rue de la Boétie, et lui fit part de l'accusation qui pesait sur elle.

Mme Soufflet nia énergiquement les faits reprochés et affirma ne pas connaître la jeune fille accusatrice.

Une perquisition opérée au son domicile fit découvrir des objets qui, présentés à Mlle Rouzé, fut reconnue par celle-ci.

La jeune fille persistant dans ses accusations, le magistrat mit Mme Soufflet en état d'arrestation. Hier matin, elle fut conduite au Parquet et écrouée à la maison d'arrêt.

Quant à Mlle Rouzé, qui vu son état a été laissée en liberté provisoire, elle affirme énergiquement que Mme Soufflet était la matrone qui l'avait délivrée, il y a deux ans, d'un fœtus ayant trois mois de gestation.

Un juge d'instruction va être désigné pour suivre cette affaire.

A WATTRELOS

Le crime d'un satyre

DEUX ARRESTATIONS NON MAINTENUES. — UN COUP DE THEATRE VA SE PRODUIRE INCESSAMMENT

Au cours de la journée de lundi, la police mobile, de concert avec la police locale, a continué l'enquête sur l'odieux assassinat de la Martinoire.

LA MULTIPLICATION DES X

Nous avons maintes fois parlé de l'X insaisissable vu le matin du crime par de nombreux témoins. Voici que ces X se multiplient. Ce n'est plus « l'homme au journal et aux espadrilles », ce sont « les hommes ». Hier on en a arrêté deux et, d'ailleurs, on les a relâchés.

Voici comment :

UNE ARRESTATION A ROUBAIX ET UNE A CROIX

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement à Roubaix, ayant signalé à la police mobile un individu dont le signalement correspondait « à peu près » avec celui du mystérieux inconnu, le personnage fut arrêté.

C'était un sieur Louis-Joseph Prévost, journalier, né à Bondues le 23 février 1886 et demeurant à Wasquehal. Présenté au fermier Dubois et à Mme Thiempont, Prévost ne fut nullement reconnu et on le relâcha.

D'autre part, M. Jérôme, commissaire de police de Croix, mis au courant de propos compromettants tenus dans certains cabarets par un ouvrier agricole de Wasquehal, avisa la police mobile.

L'inspecteur Lefèvre fut envoyé sur les lieux et réussit à découvrir le quidam, un nommé Paul Wilez, âgé de 37 ans, né à Wambrechies, domestique chez M. Pay, maraîcher, rue du Petit-Cotignie, à Wasquehal, et demeurant rue des Palmiers, au Blanc-Seau.

Wilez qui travaille depuis un mois chez M. Pay était auparavant au service d'un horticulteur de Tourcoing. Il vit séparé de sa femme depuis deux ans.

Son signalement correspond assez exactement à celui du fameux X introuvable mais, heureusement pour lui, dame Nature l'a doté d'un nez de forme tout à fait particulière qui permet de le reconnaître entre mille.

Interrogé, Wilez fournit des réponses contradictoires et des explications embarrassées. Par ailleurs il était recherché par M. Houeix, juge d'instruction, sur le témoignage du douanier Desbiaux, du poste de la Martinoire, et du cabaretier Carnin.

Conduit à Wattrelos, l'homme fut confronté avec ces deux personnes qui le reconnurent parfaitement — son nez ne permet pas de se tromper — pour l'individu vu par eux le dimanche du crime entre onze heures et midi à la frontière, et dont l'attitude leur avait paru suspecte.

Par contre, Mme Thiempont et M. Dubois ne le reconnurent nullement pour « l'homme au journal ».

Paul Wilez était parti de chez lui, au Blanc-Seau, le dimanche du crime à six heures et demie du matin. Il se rendit directement à l'estaminet Fidèle De Geyter, place des Halles, à Roubaix, et, après avoir acheté un journal sur la Grand'Place, il se rendit aux Ballons. Mais — et ceci prouve encore qu'il a du nez — Wilez ne prit pas le sentier tragique, il passa par le chemin qui se trouve derrière l'église du Crétinier.

A l'extrême frontière il causa au douanier Desbiaux et au cabaretier Carnin, lesquels, ayant conçu quelques soupçons, le signalèrent à la justice.

Wilez prétend qu'à 8 heures du matin il était encore à l'estaminet De Geyter, place des Halles, à Roubaix, ce qui évidemment le mettrait complètement hors de cause.

M. De Geyter ne peut préciser ce point. Il ne connaît que vaguement Wilez, un client occasionnel, et il ne se souvient même pas de l'avoir vu le dimanche 9 juin.

Quoi qu'il en soit, le quidam a été remis en liberté.

Ni lui, ni Prévost ne sont pour rien dans l'assassinat de la petite Wacheux, cela ne fait aucun doute.

LA VRAIE PISTE

Avons-nous assez répété que nous n'avons jamais cru à la culpabilité d'Yvon Huys, le domestique de la ferme Leclercq-Grimonprez, arrêté ces jours derniers pour attentat aux mœurs sur des fillettes.

Tout accable Huys, c'est entendu. Les présomptions les plus graves ont été relevées contre lui, nous l'accordons. Pourtant nous ne croyons pas que le satyre-assassin soit cet homme.

Nous avons continué hier l'enquête personnelle que nous menons depuis le début de cette mystérieuse et passionnante affaire. Nous avons passé la frontière, nous avons visité Luingnes, Herseaux, Mouscron, examinant, écoutant, interrogeant ici et là.

Et nous avons acquis la conviction que l'auteur de l'assassinat de la pauvre petite Wacheux n'est pas le vacher de la ferme Leclercq-Grimonprez, cet Yvon Huys que tout le monde accuse.

Bien plus, nous croyons que ce n'est pas non plus « l'homme au journal et aux espadrilles noires » vu par de nombreux témoins et notamment par la femme Thiempont et le fils du fermier Dubois.

L'assassin, ce n'est ni l'un ni l'autre, et ce nouvel X, ou nous nous trompons fort, ne tardera pas à être arrêté.

L. L.

A CAMBRAI

L'assassinat d'une rentière

LES RESULTATS DE L'ENQUETE A DOUAI

La police douaisienne continue son enquête sur l'arrestation de Noël. Les recherches ont amené la découverte de trois pièces de toile chez Mme veuve Flodrops. Le jour où l'on perquisitionna chez lui, Noël déclara que ces pièces ne lui appartenaient pas.

Aujourd'hui Mme Flodrops prétend le contraire. L'une de ces pièces était tachée de sang.

D'autre part, Mme Flodrops avait déclaré que Noël était arrivé le 5 juin. Sa bonne, Valentine Sonneville, 24 ans, dit que Noël était chez elle depuis le 30 mai.

Confrontée avec Mme Flodrops, cette dernière avoua. Un procès-verbal pour mauvaise tenue de son registre de logeurs fut donc rédigé à sa charge.

Mlle Sonneville a continué ensuite sa déposition en déclarant que Noël faisait des dépenses considérables et qu'il portait, le jour où son frère est venu le voir, une chemise tachée de sang.

Il y a quelques jours, en faisant sa chambre, Mlle Sonneville vit un couteau à cran d'arrêt sur la table. S'adressant à Noël elle lui dit : « Ce n'est pas pour me tuer ?

— Non, répondit-il, mais si la police vient je saurais m'en servir. »

Mlle Sonneville fit part de cette observation à sa patronne mais cette dernière prétendit que la servante ne se pas s'occuper de ces choses-là.

La servante raconte aussi qu'elle vit un revolver sur la table, une sacoche et un superbe corsage blanc orné de dentelles. Où sont passés ces objets ?

L'enquête nous le dira sans doute.

Le brigadier de sûreté Leleu qui a suivi cette affaire jusqu'au bout est parti à Cambrai où il doit donner au juge d'instruction divers renseignements.

A Saulty-l'Albret

Collision d'auto et de voiture

DIX BLESSES

Un grave accident s'est produit dimanche dans la commune de Saulty-l'Arbret.

Vers huit heures et demie du matin une automobile appartenant à la propriétaire des magasins du « Bon Marché », à Amiens, et dans laquelle se trouvaient huit personnes, dont plusieurs enfants, venant de la direction de Doullens, passait à l'intersection de la route de Doullens à Arras et du chemin qui mène de la gare de l'Arbret au village de Saulty.

A ce moment arrivait de Saulty, se dirigeant vers la gare, un cabriolet dans lequel se trouvaient MM. Boulogne, minotier à Hébuterne, qui conduisait, et Boudeju, 30 ans, débitant à Saulty.

L'auto accrocha la roue droite du cabriolet qui culbuta. Le cheval complètement dételé, continua sa route. Quant à l'auto, elle se retourna complètement.

MM. Boulogne et Boudeju furent violemment projetés sur le sol. Le premier fut relevé portant de nombreuses contusions sur tout le corps, principalement aux jambes ; le second fut très gravement blessé à la tête et sur le corps.

Quant aux huit automobilistes ils furent plus ou moins gravement blessés, notamment quatre enfants.

L'auto étant hors d'usage, les automobilistes furent reconduits à Amiens dans une autre auto.

A CARVIN

Un père infâme

Depuis déjà longtemps, la rumeur publique accusait le journalier Pierre Delfosse d'entretenir avec ses filles des relations coupables.

Une enquête discrète fut ouverte par le commissaire de police qui interrogea les fillettes, âgées de 11 et 15 ans. Celles-ci avouèrent sans difficultés au magistrat que depuis déjà longtemps leur père abusait d'elles. L'aînée, pour ne plus avoir à subir les outrages de son père, avait même préféré partir en service.

Delfosse fut immédiatement mis en état d'arrestation. Au cours de l'interrogatoire qu'on lui fit subir il persista à nier. On le confronta avec ses filles qui maintinrent catégoriquement leurs accusations.

Delfosse a été déféré au Parquet de Béthune.

A VIMY

Un petit lillois noyé dans un chaudron

Le petit Edouard Platel, 14 mois, né à Lille en nourrice chez sa tante, Mme Huleux, née Germaine Platel, ménagère, rue Lamartine, s'est noyé dans les circonstances suivantes :

Etant allée cueillir de l'herbage, Mme Huleux laisse seule le jeune Platel qui, s'approchant d'un chaudron plein d'eau, tomba dans le récipient en jouant. Lorsque Mme Huleux rentra, le bébé était mort asphyxié.

Dernière Heure

Le circuit d'aviation de l'Anjou

GARROS BOUCLE SON QUATRIEME TOUR. — LE CLASSEMENT DEFINITIF DE L'EPREUVE DE CONSOLATION.

Anvers, 17 juin. — Garros, ayant bouclé son quatrième tour, a atterri à 5 heures 46 minutes 6 secondes.

Comme il est seul à avoir satisfait aux conditions du grand-prix de l'A. C. F., il gagne le premier prix et le prix spécial de vitesse. Il se classe en outre cinquième dans l'épreuve de consolation d'aujourd'hui.

Le temps de Garros pour ce dernier tour est 1 h. 50 min. 14 secondes.

Son temps total pour le grand prix est 15 h. 40 minu. 57 sec. 4/5.

Enfin, pour le prix spécial de vitesse, son temps est de 14 h. 4 0min. 57 secondes 3/5.

Garros est revenu au sol par un audacieux vol en spirale. Il a été très acclamé.

Gobert termina son troisième tour à 6 h. 22 min. 58 secondes.

Temps du dernier tour : 2 h. 49 min. 23 s.
Temps total des trois tours : 8 h. 58 sec.
Temps compensé : 5 h. 40 min. 49 sec.

Le classement définitif de l'épreuve de consolation s'établit ainsi :

1er, Espanet, en 4 h. 4 min. 46 sec.
2e, Bobba en 4 h. 21 min. 42 sec. 4/5.
3e Brindejonc des Moulinais, en 4 h. 31 min., 21 sec.
4e Garros, en 5 h. 53 min. 45 sec. 1/5.
5e, Gobert, en 6 h. 40 min. 49 sec.

Au hangar de la maison Hanriot, on déclare que l'accident de Biélovucci est beaucoup moins grave que le bruit en avait couru tout d'abord. Le sympathique aviateur porte une coupure assez profonde à un genou et une éraflure à la lèvre, mais il n'a jamais perdu connaissance.

Biélovucci a été transporté à la clinique Saint-Louis, à Angers.

La chasse aux détrousseurs de l'épargne

Zucco et Cie en correctionnelle

Paris, 17 juin. — Devant la onzième chambre correctionnelle comparaissait aujourd'hui, en compagnie de son beau-frère, M. Moroni et de son ex-employé ou associé M. Amblard, le banquier Zucco.

On sait de façon globale qu'il s'agit de Sociétés fondées par Zucco et ayant pour objet l'achat en commun de valeurs à lots, à répartir entre les souscripteurs.

Les sommes ainsi drainées à la petite épargne atteindraient, d'après l'accusation, le chiffre formidable de près de cent millions.

Ce n'était point en effet une seule, mais de nombreuses affaires que menait de front le fameux banquier. Citons l'affaire de la « Mutuelle Nationale » où sont inculpés Amblard, Zucco et Moroni.

L'affaire de l'« Union Mobilière » ; les inculpés sont Huet, Zucco et Moroni.

L'affaire de la « Populaire » ; prévenus : Amblard, Moroni et Zucco.

L'affaire de la « Tirelire de la Fortune » où Zucco seul est inculpé.

L'affaire de la « Caisse Générale de Paris », où sont prévenus Zucco et Moroni, mais qui ne viendra que le 1er juillet.

Enfin la grosse affaire du « Bien Social » qui viendra également dans le cours de juillet.

LA « MUTUELLE NATIONALE FRANÇAISE »

Le tribunal ayant décidé de discuter et juger une affaire après l'autre, on n'aborde aujourd'hui que l'affaire de la « Mutuelle Nationale Française ».

Le président Duchauffour expose rapidement l'affaire.

En 1905, la Société était fondée par M. Amblard avec des fonds apportés par Zucco, puis, en 1909, M. Moroni remplaçant M. Amblard, elle est transportée 25, rue Pigalle.

Le mécanisme en paraissait on ne peut plus simple.

Chaque adhérent versait 5 francs par mois pendant cinq ans. Un droit d'entrée de 5 francs et 12 p. 100 du montant de la part étaient définitivement acquis.

Cela fait, chaque adhérent devait recevoir un bon de Panama de 120 francs, un bon de la Presse valant 13 fr. 50, un bon de l'Exposition de 1900, valant 7 fr. 50, et 5 bons de capitalisation de 4 fr. 25, soit au total 162 fr. 25.

De plus, chaque contractant devenait attributaire d'une part indivise dans un portefeuille formé de 5 lots Panama, 5 lots Congo, 5 bons de l'Exposition, représentant au total 426 fr. 25. Etant donné qu'il y avait 260 adhérents par série, la valeur des droits de chacun dans ledit portefeuille se trouvait de 4 fr. 25.

Au total donc l'adhérent versait 300 francs et recevait 100 fr. 60 de valeur, d'où 132 fr. 40 de bénéfice pour la direction, soit 44 p. 0 du montant des versements.

De 1905 à 1910, MM. Amblard et Moroni ont reçu 429,410 francs de cotisations, et M. Amblard le montant d'un lot du Congo de 200 francs, soit un total de 429,610 francs.

Selon les conditions du règlement, la direction pouvait prélever 109,362 fr. 50.

Elle avait donc à faire emploi de 320,247 fr. 50. Sur cette somme, elle a acheté des titres pour 195,552 fr. 40. Restait une différence de 124,695 fr. 10. Celle-ci devait être expressément employée à l'achat d'autres valeurs. En ajoutant à cette somme celle de 13,037 francs formée par les intérêts touchés, on arrive à un total de 137,732 fr. 10 reçus par Amblard et Moroni, avec mandat formel de l'affecter à l'acquisition de valeurs.

L'AUDIENCE

Or, ces sommes ont été détournées. D'où le délit d'abus de confiance.

Disons-le de suite, l'accusation ne semble pas intimider beaucoup les prévenus.

Sitôt fini l'exposé, d'ailleurs très court, du président, M. Duchauffour, Zucco demande la parole et lit un papier contenant le résumé technique de sa défense.

M. Amblard, tout aussi nettement proteste de sa bonne foi. Lui n'a rien fait, Zucco était le chef et lui le simple employé.

Et ceci n'est pas du goût de Zucco.

«